

venin perfide. Ah ! frères, soyons donc chrétiens avant tout, le peu de temps que nous avons à passer sur cette pauvre terre d'exil, ne devrait-il pas s'écouler en harmonie et en union surtout dans la grande et noble famille de l'Union Saint-Joseph à laquelle nous avons le bonheur d'appartenir. Que nos Conseils soient dirigés d'une manière intelligente ; que les malades, oui, nos chers malades, soient visités, secourus et encouragés dans ces jours de mélancolie, là où la visite d'un cœur compatissant est si chère, et si la mort vient frapper ce pauvre malade, empressons-nous alors à remplir les formalités et devoirs que la Constitution exige de chacun de nous respectivement. Que jamais un membre de l'Union Saint-Joseph dise une parole à qui que ce soit pour lui faire de la peine, car il est sensé d'être un cœur généreux et bien élevé.

Progrès et succès de plus en plus à l'Union Saint-Joseph d'Ottawa, est le vœu sincère de votre vieux serviteur,

JOSEPH LAFRAMBOISE.

Ste Anne de Prescott, juin 1904.

RESIGNATION.

Warren, le 16 juin 1904.

L'Union Saint-Joseph d'Ottawa.

M. le Président.

Ayant décidé de continuer un cours d'études déjà commencé, je me trouve donc forcé de vous envoyer ma résignation comme agent et percepteur du bureau de St Charles et des environs.

Pour continuer l'ouvrage que j'ai commencé je vous demanderais de

nommer J. E. Dignard, marchand de St. Charles, comme mon successeur.

M. Dignard m'a toujours aidé à rassembler les quelques membres que je vous ai fait entrer dans notre belle société, et à laquelle devraient se joindre tous les pères de familles qui veulent le bonheur de leur famille, et à laquelle aussi tous les jeunes gens devraient s'inscrire comme membres, car ils ne savent pas l'heure ils où seront frappés par la main de Dieu.

Je dois ajouter ici qu'il y avait un jeune homme, demeurant dans ces environs, qui avait été sollicité à se joindre à nous. Après lui avoir fait comprendre les bienfaits de la société, je l'avais convaincu et il s'était décidé d'en faire partie, mais son père lui disait : " c'est de l'argent jeté à l'eau mon garçon, et tu ferais mieux de le garder au lieu de le donner pour rien, car donner de l'argent aux assurances c'est de le jeter à l'eau." J'ai voulu faire comprendre à cet homme malheureux que je voulais le bienfait de son garçon et de lui-même, mais sans succès.

Quelques jours s'écoulèrent, puis le garçon qui demeurait avec son père, partit pour aller gagner de l'argent dans les chantiers. Il ne fut parti que deux semaines lorsqu'une triste nouvelle fût envoyée à son père : son laborieux garçon s'était fait écraser par un arbre, et en avait subi la mort.

Le père, s'il avait consenti à le laisser entrer dans notre société, j'aurais en ce jour des bienfaits à lui faire de la somme de mille dollars ; ce qui lui ferait du bien.

Voilà, M. le Président, un triste exemple et lequel devrait être lu par tous ceux qui négligent de faire partie des sociétés mutuelles.

Les membres qu'il y : à St. Charles